



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act;*
(M. le ministre ROBINSON)

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act.*
(M. FRIESEN)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à tenir la promesse qu'ils ont faite aux Manitobains et à faire des travaux de modernisation et d'agrandissement de la salle d'urgence de l'hôpital Grace une priorité immédiate. (J. Buus, B. Buus, R. Garnett et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'installer des feux de circulation, y compris des signaux lumineux à l'intention des piétons, à l'intersection de la route n° 10 en direction nord et de la 3^e Rue Nord à Swan River. (B. Schullman, A. Koch, M. Cook et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille envisage la mise en place d'une formule de financement uniforme à l'échelle de la province pour les organismes fournissant des services résidentiels et de formation professionnelle aux personnes atteintes de déficiences physiques et développementales. (M. Cooper, D. Galay, L. Galbraith et autres)

M. le ministre ALLUM dépose :

le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;

(Document parlementaire n° 4)

le rapport annuel du Bureau du contentieux civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;

(Document parlementaire n° 5)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013.

(Document parlementaire n° 6)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MARTIN et GAUDREAU, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre BLADY ainsi que M. BRIESE font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;
- e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. GAUDREAU, WISHART et NEVAKSHONOFF, M^{me} MITCHELSON, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M. PIWNIUK ainsi que M^{me} WIGHT interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Mardi 25 novembre 2014

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID